

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### Séance du jeudi 06 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 06 avril, à 17h00, les membres du Conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Libournais, se sont réunis dans la salle de réunion du CCAS, à Libourne, sur la convocation qui leur a été adressée le 29 mars 2023 par Monsieur le Président du CIAS, conformément à l'article R 123.-16 du code de l'Action Sociale et des Familles.

Date de convocation : 29 mars 2023				
Membres du Conseil	Présent-e	Absent-e, excusé-e	Pouvoir	Donne pouvoir à
<b>Président</b>				
1. Philippe BUISSON			X	Sébastien LABORDE
<b>Vice-Président</b>				
2. Sébastien LABORDE	X			
<b>Membres élus</b>				
3. Sandy CHAUVEAU	X			
4. Marie-Noëlle LAVIE	X			
5. Jocelyne LÉMOINE			X	Josette TRAVAILLOT
6. Brigitte NABET-GIRARD	X			
7. Jean-Luc LAMAISON		X		
8. Josette TRAVAILLOT	X			
9. Fabienne KRIER		X		
10. Hervé ALLOY		X		
11. Eveline LAVAURE-CARDONA		X		
12. Marianne CHOLLET	X			
<b>Membres nommés</b>				
13. Jocelyne ANTONIAZZI		X		
14. Jean-Pierre REYREL		X		
15. Brigitte METGE		X		
16. Michelle LACOSTE	X			
17. Nadine DUPROL			X	Michelle LACOSTE
18. Jean-Luc LETERME		X		
19. Karine BLAUDIER		X		
20. Sandrine LABEDADE		X		
21. Gilles BELAIR	X			
22. Anne-Marie ROUX	X			
23. Martine LALLET VAN BAELINGHEM	X			
SOUS-TOTAL	10	10	3	
Total présents ou ayant donné pouvoir				13

#### Assistaient à la séance :

M David BARREAU, Directeur du CIAS du Libournais  
Mme Laurence SCHOCKMEL, directrice adjointe du CCAS de Libourne  
Mme Marie-France LAFAGE Responsable du Pôle Moyen du CCAS de Libourne  
Mme Sylvia BROUSSE, assistante administrative

### COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU 06 avril 2023

La séance est ouverte à 17h par Monsieur Sébastien LABORDE, Vice-Président du CIAS du Libournais.

Le quorum n'étant pas atteint, Monsieur le Vice-Président, après avoir renvoyé une convocation à tous les membres du conseil d'administration et comme prévu dans le règlement, la séance est ré-ouverte à 18h00.

Monsieur Sébastien LABORDE fait part des excuses de Monsieur Philippe BUISSON, Président du CIAS, qui ne peut assister à la séance de ce jour et donne pouvoir à Monsieur S. LABORDE, de Madame LÉMOINE qui donne pouvoir à Madame TRAVAILLOT, de Madame DUPROL qui donne pouvoir à Madame LACOSTE, de Mesdames KRIER, LAVAURE-CARDONA, ANTONIAZZI, METGE, BLAUDIER, LABEDADE, et de Monsieur LAMAISON. ALLOY, REYREL, LETERME.

Dans un premier temps, les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la séance du 02 mars 2023. Il est adopté à l'unanimité.

Dans un second temps, les membres du Conseil d'administration délibèrent sur les projets de délibérations, conformément à l'ordre du jour de la séance :

### 2023-04-01 CIAS - Communication des décisions

En application de la délibération du 22 juin 2020, le Conseil d'administration du CIAS de Libourne a délégué à Monsieur le Président le pouvoir de prendre certain nombre de décisions en application de l'article L.2122.22 du code général des collectivités territoriales,

Conformément aux prescriptions de l'article R123.22 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Président ou le Vice-Président devront, à chaque séance du Conseil, rendre compte des décisions prises sur le fondement de la présente délégation,

Sur proposition de Monsieur le Vice-Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (13 membres présents ou ayant donné pouvoir)

Les membres du Conseil d'Administration autorisent Monsieur le Président ou son représentant à prendre acte de cette communication.

### 2023-04-02 CIAS : Subventions aux associations 2023

Considérant la nécessité de soutenir les associations qui œuvrent dans le champ de la solidarité, notamment leurs actions menées sur Libourne et/ou en direction des Libournais,

Considérant que le CIAS du Libournais peut attribuer des subventions aux associations entrant dans le champ de compétence de ses différents parcours : santé publique, développement social territorial.

Sur proposition de Monsieur le Vice-Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (13 membres présents ou ayant donné pouvoir)

Les membres du Conseil d'Administration autorisent Monsieur le Président ou son représentant à voter les subventions, pour l'exercice 2023, à chacune de ces associations telles que présentées dans le tableau ci-dessous :

#### ASSOCIATIONS INTERVENANT DANS LE DOMAINE DE LA SANTE PUBLIQUE

ASSOCIATIONS	Décision 2023
LE PLANNING FAMILIAL DE BORDEAUX	1 000 €
	1 000 €

#### ASSOCIATIONS INTERVENANT DANS LE DOMAINE DU DEVELOPPEMENT SOCIAL TERRITORIAL

ASSOCIATIONS	Décision 2023
LA BANQUE ALIMENTAIRE DE BORDEAUX GIRONDE	10 000 €
SOCIETE SAINT VINCENT DE PAUL	1 500 €
	11 500 €

Le montant des subventions allouées pour 2023, à ce jour, s'élève à 12 500 euros.

### 2023-04-03 CIAS : Convention d'objectifs avec le Réseau Santé Social Jeunes - RSSJ

Considérant que l'intérêt communautaire concerne :

- « - Le soutien aux actions de promotion et de prévention de la santé à l'échelle supra communale,
  - La contribution à l'amélioration du parcours de santé sur le territoire, notamment en matière de santé mentale,

- La participation à la promotion des habitudes de vie et un environnement favorable à la santé à l'échelle supra communale ».

Le Contrat Local de Santé (CLS) du Libournais a souligné les difficultés importantes en matière d'offre de soins en psychiatrie ainsi que les problématiques de précarité sociale et de souffrance psychique vécue par de nombreux individus sur le territoire. Ces constats ont conduit à inscrire au CLS un axe dédié à l'amélioration du parcours de santé mentale, se traduisant notamment par la création d'un Contrat Local de Santé Mentale.

Pour atteindre cet objectif, le développement de la prévention et du repérage des personnes en souffrance psychique apparaît comme une nécessité, notamment chez le public jeune.

Le Réseau Santé Social Jeunes du Libournais (RSSJL) a pour objet de prévenir la dégradation de l'état psychique des jeunes de 11 à 25 ans, isolés en milieu rural, de favoriser leur accès et leur accompagnement aux soins et de soutenir leurs démarches d'insertion et d'accompagnement social. En outre, si la première raison d'orientation vers le réseau demeure la souffrance psychique, des problématiques sous-jacentes émergent rapidement : problématiques familiales, scolaires, d'insertion, de santé, de sexualité, d'addictions,

Ainsi, le RSSJL assure des permanences d'accueil, d'écoute et d'orientation auprès de jeunes en souffrance psychosociale et de leur famille demandeuse d'information, de soutien et de médiation, sur les communes de Libourne, Coutras, Saint Denis de Pile, Saint Médard de Guizières, Izon, Guîtres. Le rôle de prévention du réseau doit permettre d'éviter qu'une situation de crise ne perdure et conduise à une rupture familiale, scolaire ou encore d'insertion professionnelle. Il est également amené à repérer des situations de jeunes qui sont en dehors de tout accompagnement ou prise en charge sociale médico-sociale, sanitaire.

En lien avec la Covid, le RSSJL constate bien les effets à retardement de la crise sanitaire (augmentation de troubles psychopathologiques, dépression, crise suicidaires, scarification, phobie scolaire...)

L'activité 2022 sur la Cali :

- Activité en hausse
  - + 12 % de jeunes accueillis en 2022 par rapport à 2021  
→ Sur les 164 jeunes reçus, 142 jeunes résident sur la Cali soit 86 %.
  - + 30 % d'entretiens réalisés en 2022 par rapport à 2021.
  - Le financement du projet Regards Pluriannuels (AMI prévention Covid 2021), a permis d'organiser, dans le cadre de ce projet, en 2022 :
    - Un groupe d'expression avec des jeunes de l'école de la seconde chance à Coutras, à partir de la bande dessinée ;
    - Un groupe d'expression auprès de parents d'Esprits de Solidarité à Coutras et de Portraits de famille à St Denis de Pile, à partir de la photographie ;
    - 2 groupes d'échanges de pratiques professionnelles proposés à Coutras et à Libourne.
    - Une extension des permanences hebdomadaires : nouvelles permanences à Guîtres et à Libourne (+ 1,5 jours) ; permanences renforcées à Coutras et à St Médard de Guizières (+ 1 jour)

- Moyens humains

Depuis l'appel à projet Regards Pluriels, le RSSJL dispose de 5 psychologues dont 2 mis à disposition par le Centre Hospitalier Robert Boulin (1 ETP), 4 psychologues salariés du RSSJL au de lieu de 2 début 2022 (2,26 ETP au lieu de 1,45 début 2022) et d'un directeur à temps plein. (1 des 2 psychologues mis à disposition par l'hôpital et également salarié du RSSJL, d'où le chiffre de 5 psychologues en tout).

- Partenariat

Travail de fond avec d'autres acteurs :

- Au sein du CLS et du CLSM poursuite de l'investissement du RSSJL dans les groupes de travail et actions. (Réunion de préparation des SISM, participation aux journées de sensibilisation à la santé mentale ...)
- Avec la mission locale de Libourne : permanence et participation aux Carrefours Santé & Social et aux ateliers Vitalité.
- Au sein du CISPD : investissement dans le groupe de travail Prévention de la délinquance.
- Présence du RSSJL au sein du Conseil d'Administration de LEPI (Libournais Equipe Prévention Insertion), présente sur la Cali.

Depuis sa création le RSSJL bénéficie de financement du Département de la Gironde et de l'Etat au travers de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine, du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la région.

Les EPCI du Grand Libournais ont été également sollicités, à compter de 2019, afin de contribuer à l'intervention du RSSJL, en fonction du nombre d'habitants par collectivité. La contribution était et représentait pour la Cali 20 000 €.

Afin de maintenir l'activité 2022 avec les nouvelles permanences, une augmentation de la part par habitants est demandée (0,29 € / habits) ce qui représente pour la Cali 26 000 €

Une convention annuelle était rédigée ; dans l'objectif de se projeter, pour le RSSJL comme pour le CIAS, dans le futur, il est proposé de signer une convention pluriannuelle d'objectifs pour les années 2023 - 2025 articulée autour de 4 axes :

- Améliorer le mieux-être des jeunes et la place des parents dans leur fonction éducative,
- Prévenir le risque de décrochage scolaire,
- Réduire les risques de rupture des parcours professionnels des jeunes de 16 à 25 ans hors scolarité,
- Améliorer la visibilité et la connaissance du RSSJL pour en faire un acteur à part entière sur le territoire.

Sur proposition de Monsieur le Vice-Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (13 membres présents ou ayant donné pouvoir)

Les membres du Conseil d'Administration autorisent Monsieur le Président ou son représentant à proposer que cette subvention soit de 26 000 € pour l'année 2023 et à questionner le montant de cette somme en 2024 et 2025, en lien avec le budget exécutoire de chaque année et le budget prévisionnel. Le montant pour les années 2024 et 2025 ne sera pas inférieur à 20 000 €.

Imputation budgétaire :

Chapitre 65/compte 6574/SANTE

### **2023-04-04 CIAS : Approbation du compte de gestion 2022**

Après s'être fait présenter le budget principal du CIAS de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Sur proposition de Monsieur le Vice-Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (13 membres présents ou ayant donné pouvoir)

Les membres du Conseil d'Administration approuvent le compte de gestion « budget principal du CIAS » dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### **2023-04-05 CIAS : Approbation du compte administratif 2022**

Sur proposition de Monsieur le Vice-Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (12 membres présents ou ayant donné pouvoir – non-participation du Président)

Les membres du Conseil d'Administration adoptent les résultats présentés par section et par chapitre puis les résultats de clôture du compte administratif 2022 du budget principal du CIAS :

**Section de fonctionnement:**

Les dépenses			
Chap.	Objet	BP + DM 2022	Réalisé 2022
011	Charges à caractère général	1 125 930.00	893 164.92
012	Charges de personnel	274 000.00	268 671.94
65	Autres charges de gestion courante	34 370.00	22 102.67
67	Charges exceptionnelles	1 000.00	0.00
022	Dépenses imprévues	33 200.00	/
023	Virement à la section d'investissement	20 000.00	/
042	Opérations d'ordre entre sections	5 500.00	5 452.80
<b>TOTAL</b>		<b>1 494 000.00</b>	<b>1 189 392.33</b>

Les recettes			
Chap.	Objet	BP + DM 2022	Réalisé 2022
002	Résultat de fonctionnement reporté	170 260.15	/
70	Produits services, ventes diverses	523 739.85	394 344.98
74	Dotations et participations	800 000.00	800 000.00
75	Autres produits de gestion courante	0.00	0.47
<b>TOTAL</b>		<b>1 494 000.00</b>	<b>1 194 345.45</b>

Résultat de l'exercice : 4 953.12 €

Excédent N-1 : 170 260.15 €

**Résultat de clôture : 175 213.27 €****Section d'investissement :**

Les dépenses			
Chap.	Objet	BP + DM 2022	Réalisé 2022
20	Immobilisations incorporelles	5 480.00	5 480.00
21	Immobilisations corporelles	31 720.00	768.00
<b>TOTAL</b>		<b>37 200.00</b>	<b>6 248.00</b>

Les recettes			
Chap.	Objet	BP + DM 2022	Réalisé 2022
001	Solde d'exécution reporté	10 996.00	/
022	Virement de la section de fonctionnement	20 000.00	/
10	Dotations, fonds divers, réserves	704.00	455.51
040	Opérations d'ordre entre sections	5 500.00	5 452.80
<b>TOTAL</b>		<b>37 200.00</b>	<b>5 908.31</b>

Résultat de l'exercice : - 339.69 €

Excédent/Déficit N-1 : 10 996.00 €

**Résultat de clôture : 10 656.31 €****Reste à réaliser :**

Dépenses : 20 952.31 €

Besoin (déficit) de financement de la section d'investissement : - 10 296.00 €

**2023-04-06 CIAS : Affectation du résultat 2022**

Sur proposition de Monsieur le Vice-Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (13 membres présents ou ayant donné pouvoir)

Les membres du Conseil d'Administration procèdent à l'affectation du résultat 2022 de la section de fonctionnement du budget principal comme suit :

Budget principal CIAS

<b>I- Rappel des résultats 2022</b>	
<b>Résultat section de fonctionnement</b>	
Résultat de l'exercice – excédent	4 953.12 €
Résultat de l'exercice antérieur (002)	170 260.15 €
<b>Résultat de clôture à affecter</b>	<b>175 213.27 €</b>
<b>Besoin réel de financement – section investissement</b>	
Résultat section investissement – déficit	- 339.69 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (001)	10 996.00 €
<b>Résultat comptable cumulé</b>	<b>10 656.31 €</b>
Dépenses d'investissement engagées non mandatées	20 952.31 €
Recettes d'investissement restant à réaliser	0,00 €
Solde des restes à réaliser	- 20 952.31 €
besoin (-) réel de financement	<b>- 10 296.00 €</b>
<b>II- Affectation des résultats</b>	
<b>Affectation du résultat de fonctionnement</b>	
En couverture du besoin réel de financement (R 1068)	10 296.00 €
En dotation complémentaire en réserve (R1068)	0 €
<b>Total 1068</b>	<b>10 296.00 €</b>
<b>En excédent reporté à la section de fonctionnement (R002)</b>	<b>164 917.27 €</b>
<b>Report R 001 :</b>	<b>10 656.31 €</b>

Transcription budgétaire de l'affectation de résultat :

Section de fonctionnement		Section d'investissement		
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
D 002 : déficit reporté	R 002 : excédent reporté	D 001 : déficit comptable cumulé	R 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé	R 001 : excédent comptable cumulé
/	<b>164 917.27 €</b>	/	<b>10 296.00 €</b>	<b>10 656.31 €</b>

**2023-04-07 CIAS : Vote du budget primitif 2023**

Considérant l'obligation d'organiser préalablement un débat d'orientations budgétaires et étant donné la tenue de ce dernier le 13 mars 2023,

Considérant que les documents budgétaires ont été établis conformément à l'instruction M14 applicable à l'exercice 2023,

Sur proposition de Monsieur le Vice-Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (13 membres présents ou ayant donné pouvoir)

Les membres du Conseil d'Administration adoptent le budget primitif du budget principal du CIAS de l'exercice 2023, par nature, arrêté comme suit :

**BUDGET PRINCIPAL - SECTION DE FONCTIONNEMENT**

LES DEPENSES		
Chap	libellé	BP 2023
.011	Charges à caractère général	1 170 580,00 €
.012	Charges de personnel	274 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	48 500,00 €
66	Charges financières	0,00 €
67	Charges exceptionnelles	1 180,00 €
.022	Dépenses imprévues	80 117,27 €
.023	Virement à la section d'investissement	0,00 €
.042	Amortissement	10 440,00 €
		<b>1 584 817,27 €</b>

**BUDGET PRINCIPAL - SECTION D'INVESTISSEMENT**

LES DEPENSES		
Chap	libellé	BP 2023
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00 €
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	14 140,00 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €
27	Autres immobilisations financières	0,00 €
.020	Dépenses imprévues	0,00 €
.040	Opération d'ordre transfert entre sections	0,00 €
	Report	20 952,31 €
		<b>35 092,31 €</b>

**LES RECETTES**

Chap	libellé	BP 2023
13	Atténuation de dépenses	0,00 €
70	Produits des services	418 900,00 €
73	Produits issus de la fiscalité	0,00 €
74	Subventions d'exploitation	1 001 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	0,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €
.042	Opération d'ordre transfert entre sections	0,00 €
.002	Excédent reporté	164 917,27 €
		<b>1 584 817,27 €</b>

**LES RECETTES**

Chap	libellé	BP 2023
.024	Produits de cession	0,00 €
10	FCTVA	3 700,00 €
1068	Dotation	10 296,00 €
13	Subventions	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00 €
27	Autres immobilisations financières	0,00 €
.040	Amortissement	10 440,00 €
.021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €
.001	Excédent reporté	10 656,31 €
		<b>35 092,31 €</b>

**Remarques diverses :**

**Remerciement de Mme NABET au service « Développement social territorial » pour l'aide apportée auprès de sa commune pour l'analyse des besoins sociaux.**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le

Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Vice-Président  
Sébastien LABORDE

Pour expédition conforme

Pour le Président,  
Par délégation,  
Sébastien LABORDE  
Vice-Président du CIAS du Libournais

